A Mr Le Pr Gael Grimandi

Président du collège national des enseignants de la spécialité de pharmacie hospitalière

Université de Pharmacie

44000 Nantes

Cher confrère,

Au nom de la SF2S et de la SF2H, nous vous interpellons à propos de la réforme de l'internat en pharmacie, et notamment en ce qui concerne les phases socle et approfondissement du domaine « Dispositifs Médicaux, Stérilisation et Hygiène hospitalière ».

En premier lieu, nous souhaiterions exprimer notre surprise de ne pas avoir été associés au titre de Sociétés Savantes (SF2S et SF2H) au collège national des enseignants de la spécialité de pharmacie hospitalière comme le prévoit l'article 9.1 de l'arrêté du 4 octobre 2019. Cette absence de représentativité n'est ni légitime, ni acceptable.

D'autre part, sur les 100 heures d'enseignement que comporte l'UE, nous déplorons une part très réduite consacrée à la stérilisation et à l'hygiène au profit des enseignements sur les dispositifs médicaux à usage unique. Cet important déséquilibre, consigné dans le document d' « évaluation des compétences » diffusé auprès des internes, se traduit dès à présent dans nos établissements par une désaffection des terrains de stage en stérilisation et en hygiène hospitalière pour la phase socle, nonobstant la disparition complète de ces spécialités pour la phase d'approfondissement.

Ce découpage, très favorable aux dispositifs médicaux, nuit à la formation des internes qui souhaiteraient acquérir des compétences dans les domaines précités. La désertification progressive par ceux-ci, des services offrant ces formations spécifiques, ceci du fait d'une évaluation principalement orientée sur leurs compétences en dispositifs médicaux, va entrainer à moyen terme la disparition des assistants puis des praticiens hospitaliers compétents dans ces domaines. Or la préparation des dispositifs médicaux stériles fait partie des missions des Pharmacies à Usage Intérieur soumise à autorisation. De ce fait, la perte de compétences de nos futurs collègues ne permettra plus aux PUI de réaliser cette « activité à risque ». Cette perte d'un savoir-faire hospitalier n'est pas une orientation acceptable pour notre profession. Par ailleurs, cette sectorisation compromet également les opportunités professionnelles pour nos futurs confrères pharmaciens, en les privant d'une orientation ver les spécialités de l'hygiène et de la stérilisation hospitalière.

Aussi, nous souhaiterions que nos deux Sociétés Savantes soient représentées au sein du collège national, comme le prévoit la réglementation, afin de réviser collégialement le programme de l'enseignement de l'UE phase socle et phase d'approfondissement, ainsi que le document d'évaluation du domaine « Dispositifs Médicaux, Stérilisation et Hygiène hospitalière » pour assurer l'avenir de nos jeunes confrères dans les spécialités de l'hygiène et de la stérilisation hospitalière.

Bien confraternellement

Le 2 février 2022,

Dr Christophe Lambert

Président SF2S

Dr Pierre Parneix

Président SF2H

Copie à :

Présidence SYNPREFH

Présidence SNPHPU